

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, Opérateur-trice logistique, organisé par Nantes Université

La Présidente de Nantes Université,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, Opérateur-trice logistique, organisé par Nantes Université est composée ainsi qu'il suit :

Madame HAMERY Guylene, Technicienne de recherche et de formation de classe normale, Présidente, Nantes Université, Nantes,

Monsieur MORATO Laurent, Technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Expert, Université d'Orléans, Orléans,

Madame AERTS Sophie, Ingénieure d'études contractuelle, Nantes Université, Nantes,

Monsieur BENOIT Guillaume, Technicien de recherche et de formation de classe supérieure, Nantes Université, Nantes.

Article 2 : La Directrice générale des services de Nantes Université est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Nantes, le 15 mai 2024

Pour la Présidente de Nantes Université

et par délégation
La Directrice générale des services



Pour la Présidente et par délégation
Laurianne SCHLAEPPI
Directrice générale des services
de Nantes Université